

LE 3 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 3 avril 2018, à 19 h, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	Steve Lapointe
Martine Rouillard	Roxanne Nolet

La séance est présidée par la mairesse, Mme Marielle Lemieux et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h03.

01-04-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 mars 2018
4. Suivi au procès-verbal :
5. Approbation des comptes à payer
6. **ADMINISTRATION :**
 - NOTE Remise du rapport budgétaire
 - 6.1 Pose-Etchemins
 - 6.2 Correction règlement # 313-17
 - 6.3 Invitation conférence de Presse
 - INFO Politique de soutiens des projets structurants
 - 6.4 Politique de soutiens des projets structurants – Festival StMag
 - 6.5 Avis de motion & adoption 1^{er} règl. # 321-18
 - 6.6 Avis de motion & adoption 1^{er} règl. # 322-18
 - 6.7 Avis de motion & adoption 1^{er} règl. # 323-18
 - 6.8 Mise à jour – adhésion CIM
 - 6.9 Projecteur à des familles
 - 6.10 Souper annuel Radio Bellechasse-Etchemins
 - 6.11 Invitation forum touristique Bellechasse/Etchemins
 - 6.12 Offre de service – Audit comptable année 2018
 - 6.13 Souper bénéfice - Légion Royale Canadienne Commandeur Alphonse Desjardins Lévis
 - 6.14 Remerciement Festival StMag
 - 6.15 Rendez-vous du Président FQM
 - 6.16 Plan local de développement
 - 6.17 Demande d'appui – Accaparement & financiarisation des terres agricoles
 - 6.18 Préposé à la déchetterie municipale
 - 6.19 Acceptation soumission repas fête des bénévoles, nouveaux arrivants
 - 6.20 Croque-livre
7. **VOIRIE :**
 - 7.1 Fauchage des Rangs
 - 7.2 Remplacement adjoint employé municipal
 - 7.3 Engagement Alexandra Anctil-Allaire
 - 7.4 Manteaux 4 saisons

8. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**
- 8.1 TECQ
- 8.2 Appel conférence avec CIMA+
- 8.3 Génératrices
9. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :**
- 9.1 Système d'alarme Salle Municipale
- 9.2 Prévisions budgétaires Régie des incendies du Secteur des Etchemins
- 9.3 Politique municipale de sécurité civile
10. **COMITÉ ET LOISIRS**
- 10.1 Animation Les Amis du Jardin Entre Ciel & Terre
11. **CORRESPONDANCE :**
12. **VARIA:**
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant une NOTE
« Rapport de la mairesse et des conseillers ».

ADOPTÉE

02-04-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 soit adopté tel que
rédigé et présenté.

ADOPTÉE

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DU 5 MARS 2018

Arrérages de taxes : Il ne reste qu'un dossier pour la vente de non-paiement
de taxes.

Période d'étiage : terminé, on devrait avoir le rapport début avril.

03-04-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le paiement des factures inscrites au document remis
par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un total de
90 872,19 \$ pour avril 2018, car les crédits nécessaires sont disponibles
pour les acquitter.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

NOTE

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de mars est remis à
chaque membre du conseil municipal.

NOTE

Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers

Madame la mairesse fait un résumé des différentes rencontres qu'elle a eu
durant le mois de mars 2018.

04-04-18

POSE ETCHEMINS – REVÊTEMENT PLANCHER CAISSE

CONSIDÉRANT QUE suite à une soumission présentée par Pose-Etchemins pour changer le revêtement des planchers à la Caisse populaire;

CONSIDÉRANT QU'il en coûterait pour le bas du bâtiment en planchette et plinthe de vinyle 4'' avec l'installation, produit de préparation et de pose un montant de 8 525.42\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'il en coûterait pour le haut du bâtiment en planchette et plinthe de vinyle 4'' avec l'installation, produit de préparation, de pose pour un montant de 4 445.13\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'il en coûterait pour l'escalier, installation et produit de pose avec nouveau tapis un coût de 1 859.10\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission de Pose Etchemins et **DE CHANGER** le revêtement du plancher en bas du bâtiment de la Caisse au montant de 8 525.42\$ taxes en sus en planchette et plinthe de vinyle 4''. **QUE** ce montant sera pris à même le surplus accumulé courant.

Les employés de la Municipalité s'occuperont d'enlever le couvre plancher existant, de disposer des rebuts. Déplacer les meubles, ordinateurs ou autres dans un local qui ne sera pas à faire lors des travaux.

ADOPTÉE

05-04-18

CORRECTION RÈGLEMENT # 313-17

CONSIDÉRANT QUE le point 27 de la Section II – Critères d'évaluation pour l'usage conditionnel « A » précise dans le règlement # 313-17 :

les vibrations dont la vitesse évaluée au sol à moins de 30 mètres de toute construction ou tout immeuble à des fins résidentielles et/ou commerciales ou tout puits, source ou autre prise d'eau servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal, est supérieure à 1,27 cm/seconde et des surpressions d'air supérieures à 128 décibels linéaires.

On aurait dû lire : *les vibrations dont la vitesse évaluée au sol à moins de 30 mètres de toute construction ou tout immeuble à des fins résidentielles et/ou commerciales ou tout puits, source ou autre prise d'eau servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal n'est pas supérieure à 1,27 cm/seconde et des surpressions d'air non supérieures à 128 décibels linéaires.*

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Roxanne Nolet,
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE FAIRE les modifications au règlement # 313-17 au point 27 de la Section II – Critères d'évaluation pour l'usage conditionnel « A » comme décrit ci-haut.

ADOPTÉE

06-04-18

INVITATION CONFÉRENCE DE PRESSE

Il est proposé par Jonathan Goupil,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE NOMMER Steve Lapointe pour représenter la municipalité à la conférence de presse concernant le développement du numérique sur les territoires des MRC des Etchemins et des Appalaches qui aura lieu le 5 avril prochain à la station de ski Mont-Orignal.

DE PAYER les frais de représentation pour cet évènement.

ADOPTÉE

NOTE

POLITIQUE DE SOUTIEN DES PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Nos deux projets ont été acceptés, soit noms de rues et électricité dans le pavillon au Jardin Entre Ciel & Terre et un motoculteur. Il nous reste un montant de 25 934,93\$.

07-04-18

**POLITIQUE DE SOUTIEN DES PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)-
FESTIVAL STMAG**

Madame Martine Rouillard, conseillère déclare qu'elle s'abstient de participer et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE le Festival de Saint-Magloire souhaite réaliser un projet pour déplacer le paddock de course et installer un système d'alimentation en eau permanente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a étudié le projet déposé par le Festival de Saint-Magloire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent appuyer leur projet et acceptent d'octroyer la somme de 3 773\$ pour le projet qui leur a été présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Saint-Magloire accepte de présenter le projet «*Déplacer le paddock de course et installer un système d'alimentation en eau permanente* » au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018;

QUE le financement du projet se fera de la façon suivante :

- Un montant correspondant à 80% du projet, soit 3 773\$ sera pris à même les enveloppes budgétaires de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018 de la municipalité;
- Un montant correspondant à 20% du projet, soit 943\$ est établi comme étant la part du milieu et est assumé par le Festival de Saint-Magloire;

ADOPTÉE

**AVIS DE
MOTION**

Le conseiller Steve Lapointe donne un avis de motion et procède à l'adoption du PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 321-18 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 232-07 INTITULÉ «PLAN

D'URBANISME » DE FAÇON À PERMETTRE LA CONVERSION D'USAGE SUR DROIT ACQUIS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE.

Steve Lapointe

AVIS DE MOTION

Le conseiller Jonathan Goupil donne un avis de motion et procède à l'adoption du *PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 322-18 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 233-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS.*

Jonathan Goupil

AVIS DE MOTION

La conseillère Anne-Marie Beaudry donne un avis de motion et procède à l'adoption du *PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 323-18 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 234-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À PERMETTRE LA CONVERSION D'USAGE SUR DROIT ACQUIS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE.*

Anne-Marie Beaudry

08-04-18

MISE À JOUR ADHÉSION CIM

ATTENDU QU'À la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la municipalité lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible.

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE Marielle Lemieux, mairesse, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférées à titre de membre de ladite Coopérative.

ADOPTÉE

09-04-18

PROJECTEUR À DES FAMILLES

Suite à une demande d'une famille;

Il est proposé par Roxanne Nolet,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE la location du projecteur comprenant l'écran pour un coût de 20\$ additionnel lors de la location de la salle pour des

rassemblements familiaux. Cette clause sera ajoutée au contrat de location actuel.

DE PERMETTRE l'utilisation de la cuisine pour ranger de la nourriture dans le frigidaire gratuitement. Si l'utilisation du four est requise, le tarif pour l'utilisation pour la cuisine sera alors facturé.

ADOPTÉE

10-04-18

SOUPER ANNUEL DE RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la *Radio Bellechasse-Etchemins (Passion FM)* organise son souper annuel, le 24 mai 2017, au Centre communautaire de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QUE les fonds recueillis permettront à l'unique média radiophonique régional de poursuivre sa mission, d'améliorer ses services, sa couverture de l'information ainsi que la production d'émissions régionales dans les domaines culturels, politiques, sociaux et économiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE M^{me} Marielle Lemieux au souper de *Passion FM*, au coût de 75 \$.

ADOPTÉE

11-04-18

INVITATION FORUM TOURISTIQUE BELLECHASSE/ETCHEMINS

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PARTICIPER au forum touristique Bellechasse/Etchemins le 15 mai prochain à la Maison de la Culture de Bellechasse à Saint-Damien-de-Buckland.

D'INSCRIRE le conseil municipal au complet à ce forum.

DE PAYER les frais de représentation pour cet événement.

ADOPTÉE

12-04-18

AUDIT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Madame Martine Rouillard, conseillère déclare qu'elle s'abstient de participer et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de nommer un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QU'il faut nommer un vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roxanne Nolet,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

DE NOMMER la firme de comptables **Raymond Chabot Grant Thornton** comme vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 au montant 8 100 \$.

ADOPTÉE

13-04-18

SOUPER BÉNÉFICE – LÉGION ROYALE CANADIENNE
COMMANDEUR ALPHONSE DESJARDINS LÉVIS

CONSIDÉRANT QUE la Légion Royale Canadienne Commandeur Alphonse-Desjardins Lévis organise un souper commémoratif soulignant le 100^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés seront destinés à la défense des droits des vétérans des Forces armées Canadiennes et de la GRC, de même que leur famille;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE M^{me} Marielle Lemieux au souper bénéfice – Légion Royale Canadienne qui aura lieu le 12 mai 2018 à Lévis au coût de 60\$.

DE PAYER les frais de représentation pour cet évènement.

ADOPTÉE

NOTE

REMERCIEMENT DU ST-MAG FEST

Le Comité du St-Mag Fest souhaite remercier grandement la municipalité pour leur avoir autorisé la réalisation de l'activité de financement du 3 mars dernier dans le Rang St-Anselme. De leur avoir prêté certain équipement afin de permettre la réalisation de leur activité.

14-04-18

RENDEZ-VOUS DU PRÉSIDENT FQM

CONSIDÉRANT QUE le rendez-vous du Président de la FQM a pour but d'aller à la rencontre des membres de la FQM et une occasion unique pour échanger et discuter des enjeux qui nous concernent;

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE M^{me} Marielle Lemieux, mairesse le 16 avril prochain pour le rendez-vous du président de la FQM.

DE PAYER les frais de représentation pour cet évènement.

ADOPTÉE

15-04-18

PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU l'annonce faite par notre Député-ministre, Madame Dominique Vien, le 8 décembre 2017, de donner suite au Plan de relance de la MRC des Etchemins, en investissant 1,2 million de dollars par année, pour une période de 3 ans afin de supporter ledit plan;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC, lors de la séance du 13 décembre 2017, a demandé à chaque municipalité de réfléchir aux possibilités de développement dans leur municipalité respective;

ATTENDU QU'une séance de travail s'est tenue le 13 janvier 2018 en présence des élus municipaux, de l'employé municipal et la Directrice générale;

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉPOSER à la MRC des Etchemins, un document présentant les perspectives de développement retenues pour notre municipalité à savoir :

- Villégiature
- Appui aux entreprises locales
- Développement récréotouristique
- Traitement de surface ou asphaltage du Rang du Lac
- Assouplissement de la réglementation du zonage agricole

Étant entendu, que celles-ci devront faire l'objet d'une étude plus approfondie, lorsque les critères de présentation de projets et d'allocations de l'aide disponible sera connue.

ADOPTÉE

16-04-18

**DEMANDE D'APPUI – ACCAPAREMENT & FINANCIARISATION
DES TERRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Magloire demande au gouvernement du Québec :

- **QUE** des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.
- **QUE** soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE

17-04-18

PRÉPOSÉ À LA DÉCHETTERIE MUNICIPALE

Mesdames Martine Rouillard & Anne-Marie Beaudry, conseillères déclarent qu'elles s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.

Il est proposé par Roxanne Nolet,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENGAGER Vincent Maurice comme employé à la déchetterie pour la saison 2018;

ADOPTÉE

18-04-18

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ORGANISATION DE LA « FÊTE D'ACCUEIL ET DE RECONNAISSANCE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal organise une fête d'accueil et de reconnaissance visant à souligner l'apport indispensable de nos bénévoles auprès de la communauté.

CONSIDÉRANT QUE la fête se veut aussi un moment propice pour accueillir les nouveaux arrivants et leur présenter les différents comités et organismes de la municipalité;

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission de repas de Mme Guylaine Lapointe.

DE DEMANDER à nos commerces de commanditer l'évènement en offrant un ou des certificat (s) cadeau, qui sera remis lors d'un tirage parmi les gens présents.

QUE la municipalité s'engage à remettre le même montant que donner en chèque cadeau des commerces participants.

ADOPTÉE

19-04-18

CROQUE-LIVRES

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACHETER un croque-livres au montant de 225\$ + 16\$ de frais de livraison taxes incluses.

ADOPTÉE

20-04-18

VOIRIE
FAUCHAGE DES RANGS

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat de fauchage des rangs 2018 à M. Jacques Leblanc au taux horaire de 52\$;

QUE M. Leblanc soit supervisé par un employé municipal de Saint-Magloire en ce qui a trait au moment et aux endroits où se dérouleront les travaux de fauchage.

21-04-18

REMPLACEMENT EMPLOYÉ MUNICIPAL ADJOINT

SUITE au congé de maladie de M. Pascal Chartrand du poste d'adjoint municipal;

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu unanimement des conseillers présents;

D'ENGAGER Gilles Breton en remplacement de Pascal Chartrand pour tout travail d'employé municipal. Tant et aussi longtemps que Pascal sera en congé de maladie.

ADOPTÉE

22-04-18

ENGAGEMENT ALEXANDRA ANCTIL-ALLAIRE – TONTE DE GAZON

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER Alexandra Anctil comme préposée à la tonte de gazon pour l'été 2018.

ADOPTÉE

23-04-18

MANTEAUX 4 SAISONS

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACHETER à l'employé municipal Yves Lapointe un manteau 4 saisons de sécurité au coût de 159\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

24-04-18

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux joints à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

ADOPTÉE

NOTE

APPEL CONFÉRENCE AVEC CIMA+

La mairesse, le conseiller Steve Lapointe et la directrice générale ont eu un appel conférence avec la firme d'ingénieur CIMA+ qui travaille sur notre dossier de connexion des puits. Ce qui nous bloque présentement, c'est la CPTAQ, nous devrions avoir des nouvelles d'ici 2 mois.

GÉNÉRATRICES

25-04-18

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu unanimement des conseillers présents;

DE FAIRE l'achat, pour le bâtiment abritant les pompes près de nos puits d'eau potable, d'une génératrice Kohler 20RESC, alimenté au propane excluant le raccordement propane, lequel doit être effectué par le fournisseur de gaz au prix de 12 970\$ + taxes applicables.

ADOPTÉE

26-04-18

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE VENDRE la génératrice actuelle qui fonctionne qu'avec un tracteur.

ADOPTÉE

NOTE

SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
SYSTÈME D'ALARME SALLE MUNICIPALE

Le système d'alarme à la salle municipale sera réparé pour que celui-ci puisse crier en cas de feu.

NOTE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉGIE DES INCENDIES DU
SECTEUR DES ETCHEMINS

Une copie de résolution des prévisions budgétaires de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins est déposée au conseil. C'est un budget équilibré : - Dépenses : 296 455\$ - Revenus : 296 455\$.

NOTE

POLITIQUE MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Une copie de politique municipale de sécurité civile a été remise à chaque membre du conseil municipal. Cette politique sera transmise aux maires de la MRC et celle-ci en adoptera une régionale si elle est en accord.

27-04-18

COMITÉ ET LOISIRS
ANIMATIONS LES AMIS DU JARDIN ENTRE CIEL ET TERRE

Suite à une demande d'Euréka Simard qui désire recevoir le 1000\$ qui a été budgété pour qu'elle puisse faire ses animations au Jardin Entre Ciel & Terre dans l'année 2018;

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMETTRE le montant de 1 000\$ à Euréka Simard pour ces animations pour le Jardin Entre Ciel & Terre pour l'année 2018. Ce montant sera rattaché à sa demande de subvention culturelle. Si ces projets ne fonctionnent pas, cette somme sera remboursée à la Municipalité.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES & INFORMATIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS

28-04-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Roxanne Nolet,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 3 avril 2018

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale